

**Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval**  
**Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 04 février 2020 à 18 h 30**  
**Salle des fêtes de Rioux Martin**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN	X	
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY			M. Marc DUFLOT	X	X
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERI			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE			M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD			M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex SAINT AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD			M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET	X		M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	Mme Pauline DUMAS			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON					
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
ROSENAC	M. Jean-Paul GUILLON			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER			M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY			M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. Gérard GARON		

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU			M. Jean-Michel ROUX		
BOSCANNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUZE	M. Michel MARTY	X		M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER			M. Alain FEUILLET		

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI**

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON			M. Gérard MUSSOT	X	X
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU			M. Bernard GUILLEMOT	X	X
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET	X		M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK			M. Bruno LAVIDALIE		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI			M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 23 janvier 2020 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 50 - Nbre de délégués titulaires présents : 22

Nbre total de délégués suppléants : 47 - Nbre total de délégués suppléants présents : 7

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BOISSEL

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative.

## **Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2020**

Première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, qui interviendra le 03 mars 2020. Le document ci-joint a été réalisé pour servir de base aux échanges du Comité Syndical. Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2020. Le Comité Syndical prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires présentant le bilan de l'année 2019 et les perspectives pour 2020.

**RESOLUTION** : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion. Le Comité Syndical a donc pris acte de la présentation du débat d'orientation budgétaire et des conclusions du rapport, ci-joint.

### **RAPPEL DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE :**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et **les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants** (notre cas avec la commune de Coutras). L'organe délibérant doit, **au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales de ce budget. Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants.** Le débat d'orientation budgétaire constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population, même si cette participation reste soumise au bon vouloir des intéressés. Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle, ce qui a pour conséquence que la délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entaché d'illégalité. **Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.** A cet effet, conformément aux dispositions des articles L.2121-12, L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT **les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires, préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat d'orientation budgétaire, d'une note explicative de synthèse dans les communes de 3 500 habitants et plus et leurs groupements et d'un rapport dans les départements et les régions.**

La présente note a pour objet de vous présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2020. **Conformément à l'article L 2312-1 relatif au débat d'orientations budgétaires, ce rapport doit présenter les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel.** Une délibération spécifique prend acte du débat. La mise en ligne de ces informations doit être effectuée sur le site du syndicat. Cette note a été réalisée dans l'esprit de la loi.

**Le vote du budget primitif 2020 aura lieu le mardi 03 Mars 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Rioux- Martin.**

# 1°) BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2019

**Sous réserve de l'affectation des résultats de l'exercice 2019**, qui interviendra lors du vote du compte administratif de l'exercice et sous réserve de la vérification avec les services du Trésor Public, **le résultat provisoire est le suivant :**

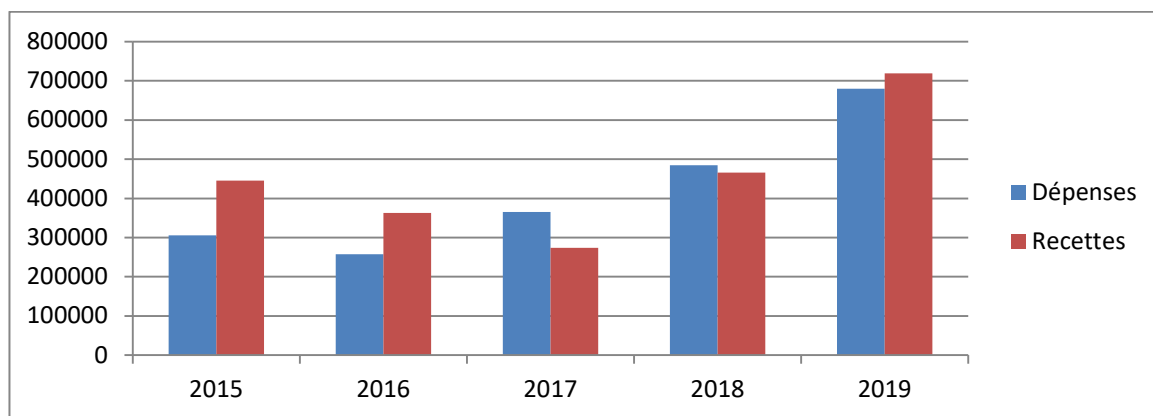
COLLECTIVITE : SABV de la Dronne aval										
EXERCICE : 2019										
INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT					
RECETTES	695 977,37 €				299 116,15 €					
DEPENSES	724 088,95 €				231 904,69 €					
RESULTAT	-28 111,58 €				67 211,46 €				CAF brute :	67 211,46 €
									CAF :	22,47%
RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET										
	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2018	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses ( sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2019	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2019	restes à réaliser recettes en 2019	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2019	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2020	
INVESTISSEMENT	-112 918,29 €		-28 111,58 €	-141 029,87 €	-22 434,04 €		-163 463,91 €	163 463,91 €		
FONCTIONNEMENT	376 978,43 €		67 211,46 €	444 189,89 €			-163 463,91 €		280 725,98 €	
	376 978,43 €		39 099,88 €	303 160,02 €						

## Quelques chiffres clés des 5 dernières années :

	CA 2015 *	CA 2016*	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Techniciens milieux aquatiques	2	2	2	2.55	2.55	2.5
Animateur N 2000	0	0	0	0.45	0.45	0.5
Agent administratif	0.05	0.09	0.49	0.49	0.49	0.49
Total ETP	2.05	2.09	2.49	3.49	3.49	3.49
Surface de bassin versant	420 000 km <sup>2</sup>	420 000 km <sup>2</sup>	420 000 km <sup>2</sup>	655 000 km <sup>2</sup>	657 000 km <sup>2</sup>	657 000 km <sup>2</sup>
Nbre de communes	36 + 7	42	42	62	68	68
Nbre d'EPCI	-	4	4	4	4	4
Contributions des membres	77 207 + 46 000 = 123 207 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Dépenses d'investissement	166 389 + 6 455 = 172 844 €	203 798 €	244 824 €	270 038 €	724 088 €	
Recettes d'investissements	173140 + 71007 = 244 147 €	185 409 €	136 258 €	148 076 €	695 977 €	
Résultat	71 303 €	- 18 389 €	- 108 565 €	- 121 962 €	- 28 111 €	
Dépenses de fonctionnement	130 450 + 3 458 = 133 908 €	131 253 €	159 356 €	214 389 €	231 904 €	
Recettes de fonctionnement	132624 + 68642 = 201 266 €	255 683 €	176 176 €	317 378 €	299 116 €	
Résultat	67 357 €	124 429 €	16 819 €	102 989 €	67 211 €	
Total des dépenses	Pas d'opération d'ordre 306 110 €	335 051 € dont 77 878 € d'opération d'ordre Soit 257 173 €	404 180 € dont 38 964 € d'opération d'ordre Soit 365 216 €	Pas d'opération d'ordre 484 427 €	955 992 € Dont 276 094 € d'opération d'ordre Soit 679 898 € Dont 180 000€ acquisition Reyraud	
Total des recettes	Pas d'opération d'ordre 445 413 €	441 092 € dont 77 878 € d'opération d'ordre Soit 363 214 €	312 434 € dont 38 964 € d'opération d'ordre : 273 470 €	Pas d'opération d'ordre 465 454 €	995 093 € Dont 276 094 € d'opération d'ordre Soit 718 999 €	
Excédent de fonctionnement à reporter n+1	132 740 €	257 196 €	273 989 €	269 805 €	280 725 € (185 000 € Prêt acquisition de Reyraud)	

\* CA 2015 : addition des résultats des SIAH de la Dronne (Coutras) et de la Tude

\* CA 2016 : les deux syndicats ont fusionnés



### Evolution des dépenses et des recettes réelles (fonctionnement/investissement) du syndicat depuis 2015

- Coût à l'habitant en 2019 (taxe GEMAPI) : 7,89 € / hab.
- Dépenses réalisées pour le territoire en 2019 = 19.72 € /hab.
- La différence provient des subventions publiques obtenues
- Effet levier entre les recettes locales et les dépenses : 1 € de recettes locales permet d'injecter 2.5 € sur le territoire
- Dépenses d'investissements en 2019 Net (*sans les opérations d'ordres*) : 447 994 € (dont 180 000 € Reyraud)
- Dépenses de fonctionnement en 2019 : 231 904 €
- Dépenses totales réalisées (Hors Reyraud) en 2019 = 499 898 €.

Les 2/3 des dépenses sont réalisées en investissement dans le cadre de la restauration des milieux aquatiques du territoire. Capacité pour les agents (2 ETP) à mettre en œuvre les actions PPG : de 100 à 150 k€ de travaux par ETP. Pour 2020, au regard de l'érosion des subventions publiques en cours, il serait prudent que les dépenses totales soient dans une fourchette comprise en 450 000 € et 500 000 €.

## 2°) GESTION DE LA DETTE

Du 02 avril 2016 au 03 décembre 2019, le syndicat n'avait plus de dette ni d'emprunt en cours.

Le 03/12/2019, sur décision du Comité Syndical, le Président a signé un emprunt avec la Caisse d'Epargne, pour l'achat du site du moulin de Reyraud. Cet emprunt est divisé en deux parties :

\* **Un emprunt à taux fixe, dit relais, pour 148 000 €**, d'une durée de 2 ans dans l'attente du versement de la subvention du FEDER correspondant à 80% de 185 000 €.

**Sommes à prévoir au BP 2020 :**

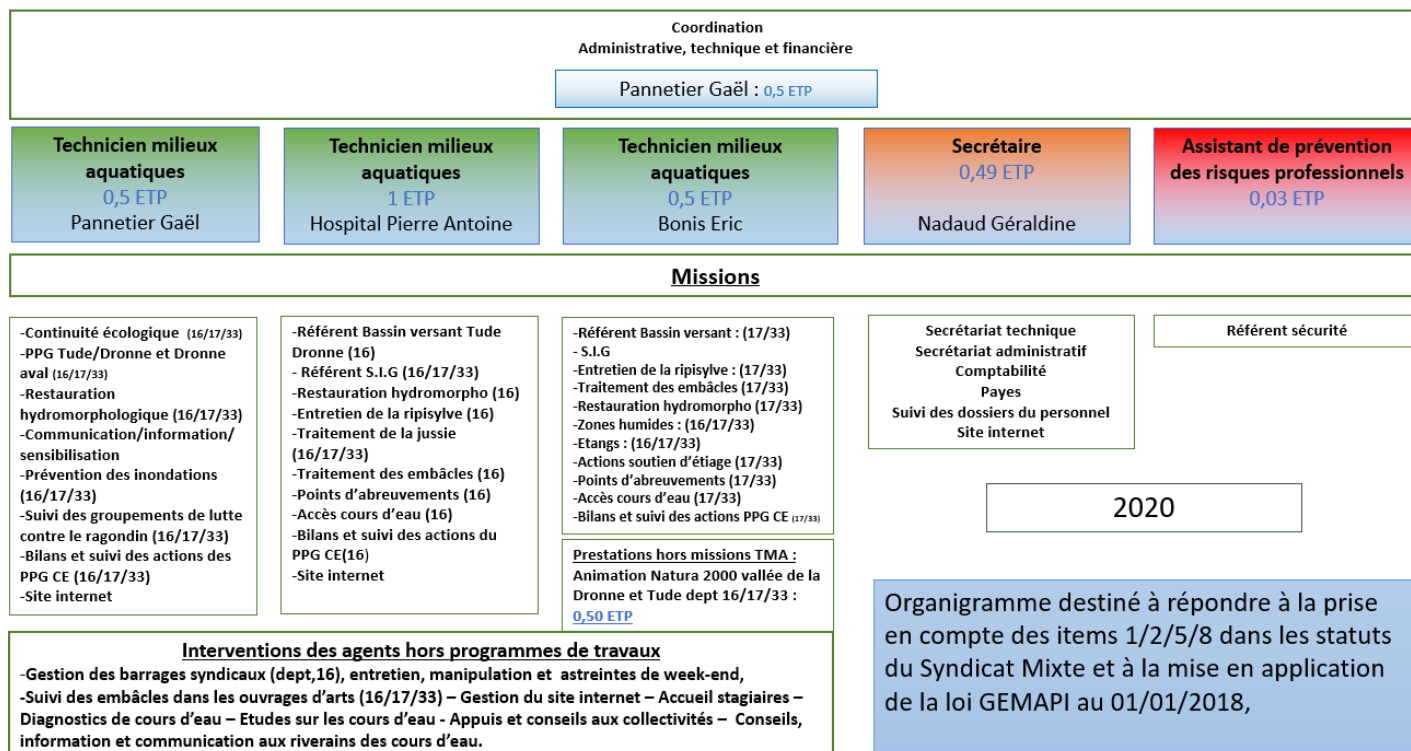
- **Compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : 296 €**
- **Compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : 148 000 €** (à rembourser dès le versement de la subvention, très certainement en 2020)

\* **Un emprunt à taux fixe, pour 37 000 €**, correspondant à la part de l'autofinancement pour ce projet, d'une durée de 5 ans.

**Sommes à prévoir au BP 2020 (et à prévoir tous les ans jusqu'en 2024 inclus) :**

- **Compte 66111, intérêts (dépenses fonctionnement) : 159.10 €**
- **Compte 1641, capital (dépenses d'investissement) : 7 336.36 €**

## Organigramme



### Année 2019

**Stagiaires** : un stagiaire a été accueilli en 2019, il n'a pas été rémunéré (présent moins de 3 mois).

#### Tableau des agents, dépenses réalisées en 2019

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunérat° brutes	Astreintes, HS, suppl. familiale et indemnités brutes
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
<b>PANNETIER</b>	<b>Gaël</b>	Technicien principal de 1° classe, catégorie B	Technicien milieux aquatiques	04/12/00	35 h	12 353.47 €	23 383.19 €	14 425.2 €
						<b>TOTAL de 50 161.86 €</b>		
<b>HOSPITAL</b>	<b>Pierre-Antoine</b>	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques	01/10/13	35 h	9 161.40 €	18 556.56 €	10 070.73 €
						<b>TOTAL de 37 788.69 €</b>		
<b>BONIS</b>	<b>Eric</b>	Contractuel	Animateur local Natura 2000 et TMA	08/01/18	35 h	9 011.34 €	18 500.40 €	6 060 €
						<b>TOTAL de 33 571.74 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 121 522.29 €</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
<b>NADAUD</b>	<b>Géraldine</b>	Adjointe administrative principale de 1° classe, catégorie C	Adjointe administrative	01/10/16	12 h	3 329.15 €	7 227.73 €	1 868.64 €
						<b>TOTAL de 12 425.52 €</b>		
Convention mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / semaine		4 800 €	
						<b>TOTAL CONVENTIONNEMENT de 4 800 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 17 225.52 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL lié aux postes en 2019 : 138 747.81 €</b>								

## Financement des postes pour l'année 2019

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne par les 3 techniciens milieux aquatiques pour l'année 2019 – délibération n° 44/2018 du 05/12/2018. (Salaire et charges + dépenses de fonctionnement et d'investissements liés aux postes)						
Dépenses TTC	Prévisionnelles	Réalisées au 31/12/19	Recettes	Acquises A proratiser	Subventions reçues 31/12/19	Subv. restant à percevoir à proratiser aux dépenses réelles
Poste des 3 TMR (2.55 ETP) + secrétariat + salaires + frais fonctionnement, de déplacements, communication	155 708 €	155 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	87 763 €	26 688.90 € (30 %)	61 074.10 €
			Région Nouvelle Aquitaine	12 220 €	6 110 € (50 %)	6 110 €
			Conseil Départemental 33	3 773.50 €	/	3 773.50 €
			Autofinancement prévisionnel	51 951.5 € (33 %)		

## Prévisions année 2020

**Stagiaires** : Il est prévu d'accueillir un stagiaire en 2020, qui ne sera pas rémunéré.

### Tableau des agents, prévisionnel 2020 :

NOM	Prénom	Grade	Poste	Date recrutement	Temps de travail	Charges patronales	Rémunération brutes	Astreintes, suppl. familiale, indemnités brutes + HSup
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>								
PANNETIER	Gaël	Technicien principal de 1ère classe, catégorie B.	Technicien milieux aquatiques	04/12/2000	35 h	12 800 €	25 700 €	15 500 €
<b>TOTAL de 54 000 €</b>								
HOSPITAL	Pierre-Antoine	Adjoint technique de 2° classe, catégorie C	Technicien milieux aquatiques (TMR)	01/10/2013	35 h	9 600 €	19 500 €	10 500 €
<b>TOTAL de 39 600 €</b>								
BONIS	Eric	Contractuel, CDD de 2 ans renouvelable (du 08/01/19 au 07/01/21)	TMR et animateur Natura 2000	08/01/2018	35 h	9 500 €	19 500 €	7 500 €
<b>TOTAL de 36 500 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière technique : 130 100 €</b>								
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>								
NADAUD	Géraldine	Adjointe administrative principale de 1° classe, C	Adjointe administrative	01/10/2016	12 h / s	3 600 €	7 700 €	2 100 €
<b>TOTAL de 13 400 €</b>								
Convention de mise à disposition de services - Mairie de Rioux Martin secrétariat					5 h / s		4 800 €	
Convention assistant de prévention des risques professionnels - Mairie de Chalais					1 h / s		1 000 €	
<b>TOTAL CONVENTIONNEMENT de 5 800 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL filière administrative : 19 200 €</b>								
<b>TOTAL GENERAL PREVISIONNEL lié aux postes en 2019 : 149 300 €</b>								

**Eric BONIS** a été renouvelé pour 2 années supplémentaires, du 08/01/19 au 07/01/21, pour les contrats d'animations locales, pour les sites Natura 2000 de la Vallée de la Dronne et de la Tude, (délib. 35/2018 du 18/07/18). Le temps de travail pour ces missions représente **0.5 ETP**.

## Financement prévisionnel des postes pour l'année 2020 :

Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne pour l'année 2020 Postes et investissements liés aux postes			
Dépenses subventionnables prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles	
Techniciens milieux aquatiques (3) : salaires + charges + dépenses de fonctionnement liées à l'environnement des postes + communication + secrétariat technique	162 800 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	90 468.90 €
		Région Nouvelle Aquitaine	/
		Conseil Départemental 33	11 570 €
		<b>Autofinancement (37.32 %)</b>	<b>60 761.10 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>162 800 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>162 800 €</b>

L'animation et le suivi des cours d'eau des bassins Tude et Dronne, pour l'année 2020 ont été approuvée par délibération du Comité Syndical du 25/11/2019 (n° 16/2019) car les dossiers de demandes de subventions doivent chaque année être envoyés avant fin décembre de l'année N-1. **Taux de subvention prévisionnel : 62.68 %.**

**Pour rappel : en 2017 l'ensemble des financements pour les postes atteignait 80 % ce qui fait une différence de 17.32 % en 2020, soit 22 % de subvention en moins.**

### 4°) RECETTES DU SYNDICAT

Comme notifié dans les nouveaux statuts du syndicat (**arrêté Préfectoral du 03/12/2018**) : **Article 11 : Clé de répartition.** La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata : de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié, et de la population de chaque membre adhérent pour moitié. La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne. Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires, de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat et de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le Comité Syndical lors de sa réunion du 19/06/17 (n° 17/2017), a décidé, vu l'élargissement du champ de compétences et les nouvelles introduites par la loi GEMAPI et vu les évolutions statutaires et leurs conséquences sur les surfaces de bassins versant, le nombre de collectivités adhérentes, les linéaires de berges, les linéaires de cours d'eau, le nombre d'habitants et le personnel et vu les programmes de travaux et les actions déjà engagées,  
**De fixer à 200 000 € par an le montant des contributions financières des collectivités adhérentes au syndicat pour 2018, 2019 et 2020, à répartir entre les collectivités au regard des critères statutaires.**

**Rappel : évolutions au 01/01/18 en lien avec la Loi et la taxe GEMAPI :** Depuis le 01/01/18 la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des communes mais elle est transférée automatiquement aux établissements publics de coopération intercommunale dont elles font partie. **Il n'y a plus de contributions communales depuis 2018.** Ces contributions communales sont remplacées par une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, mise en place par **les EPCI à FP.**

**Cette taxe GEMAPI est facultative,** pouvant être instituée par les EPCI à fiscalité propre, plafonnée, à 40 € par habitant par EPCI et par an, le produit est affecté à un budget annexe spécial et la taxe devait être créée par délibération de l'EPCI FP avant le 15/02/18 (pour mise en œuvre en 2018) et au 01/10/19 pour 2020.

Le produit de la taxe est réparti entre les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Les services fiscaux répartissent la recette cible sur ces 4 taxes proportionnellement aux recettes de chacune d'elles.

Le syndicat s'est engagé à ne pas faire évoluer les demandes de contributions aux 4 membres sur les années 2018, 2019 et 2020.

**Il sera nécessaire d'avoir un débat sur ce sujet après les élections de 2020 afin de corréliser les besoins financiers et les ressources actuelles du syndicat.**

**Grille de répartition pour 2020 : Le montant total de la grille est identique à ceux de 2018 et de 2019 (délib. n°17/2017 du 19/06/17). Mise à jour population légale au 01/01/2020.**

	Dept.	Population totale 2017 INSEE en vigueur au 1er janvier 2020	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne sur les dept 16/17/33	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI pour 2020 = 200 000€ /(% A +% B)/2
<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>									<b>113 403 €</b>
Aubeterre-sur-Dronne	16	387	100	387	1,53	238	0,363	0,95	
Bardenac	16	237	86,34	205	0,81	692	1,052	0,93	
Bazac	16	148	100,00	148	0,59	491	0,748	0,67	
Bellon	16	162	100,00	162	0,64	914	1,392	1,02	
Boisé la Tude (Commune nouvelle) (Fusion de 3 communes)	16	705	69,21	488	1,93	2441	3,715	2,82	
Bonnes	16	415	100,00	415	1,64	1475	2,245	1,95	
Bors	16	272	100,00	272	1,08	1615	2,457	1,77	
Brie-sous-Chalais	16	154	100,00	154	0,61	1038	1,580	1,10	
Chadurie	16	517	0,07	0	0,00	1	0,002	0,00	
Chalais	16	1792	100,00	1792	7,10	1765	2,686	4,89	
Châtignac	16	179	88,87	159	0,63	868	1,320	0,98	
Courgeac	16	192	98,85	190	0,75	1831	2,787	1,77	
Courlac	16	56	100,00	56	0,22	661	1,006	0,61	
Curac	16	127	100,00	127	0,50	493	0,750	0,63	
Gurat	16	182	3,49	6	0,03	56	0,085	0,06	
Juignac	16	409	99,83	408	1,62	2416	3,677	2,65	
Laprade	16	252	100,00	252	1,00	1035	1,575	1,29	
Les Essards	16	200	100,00	200	0,79	905	1,378	1,09	
Médillac	16	163	100,00	163	0,65	587	0,894	0,77	
Montboyer	16	357	100,00	357	1,42	2670	4,063	2,74	
Montignac-le-Coq	16	140	99,49	139	0,55	1019	1,551	1,05	
Montmoreau (Commune nouvelle) (Fusion de 5 communes)	16	2677	95,60	2559	10,14	6213	9,457	9,80	
Nabinaud	16	100	100,00	100	0,40	593	0,903	0,65	
Nonac	16	288	1,27	4	0,01	27	0,041	0,03	
Orival	16	157	100,00	157	0,62	547	0,832	0,73	
Palluau	16	234	0,85	2	0,01	7	0,011	0,01	
Pillac	16	271	100,00	271	1,07	1958	2,980	2,03	
Poullignac	16	88	0,87	1	0,00	8	0,012	0,01	
Rioux-Martin	16	236	100,00	236	0,94	1464	2,228	1,58	
Ronsenac	16	578	22,12	128	0,51	588	0,895	0,70	
Rouffiac	16	122	100,00	122	0,48	981	1,492	0,99	
Saint-Laurent-des-Combes	16	94	100,00	94	0,37	770	1,173	0,77	
Saint-Martial	16	134	98,60	132	0,52	918	1,397	0,96	
Saint-Avit	16	201	100,00	201	0,80	367	0,558	0,68	
Saint-Quentin-de-Chalais	16	263	100,00	263	1,04	1244	1,894	1,47	
Saint-Romain	16	543	100,00	543	2,15	2293	3,490	2,82	
Saint-Séverin	16	780	53,87	420	1,67	809	1,231	1,45	
Salles-Lavalette	16	365	5,34	19	0,08	109	0,167	0,12	
Yviers	16	514	79,91	411	1,63	1817	2,766	2,20	
<b>Total</b>		<b>14691</b>		<b>11744</b>	<b>46,55</b>	<b>43925</b>	<b>66,853</b>	<b>56,70</b>	
<b>Communauté d'agglomération du Libournais</b>									<b>52 721 €</b>
Chamadelle	33	737	99,91	736	2,92	1534	2,33	2,63	
Coutras	33	8762	48,25	4228	16,76	1628	2,48	9,62	
Lagorce	33	1683	15,30	257	1,02	432	0,66	0,84	
Le Fieu	33	527	39,28	207	0,82	574	0,87	0,85	
Les Eglisottes-et-Chalaures	33	2263	99,98	2263	8,97	1729	2,63	5,80	
Les Peintures	33	1602	100,00	1602	6,35	1315	2,00	4,18	
Saint-Christophe-de-Double	33	740	58,26	431	1,71	2103	3,20	2,45	
<b>Total</b>		<b>16314</b>		<b>9724</b>	<b>38,54</b>	<b>9314</b>	<b>14,18</b>	<b>26,36</b>	
<b>CDC de Haute Saintonge</b>									<b>30 118 €</b>
Boscarnant	17	389	95,91	373	1,48	1348	2,05	1,77	
La Barde	17	503	100,00	503	1,99	2131	3,24	2,62	
La Clotte	17	715	0,87	6	0,02	16	0,02	0,02	
Le Fouilloux	17	788	3,58	28	0,11	106	0,16	0,14	
La Genétouze	17	238	83,22	198	0,79	3085	4,70	2,74	
Saint-Aigulin	17	1951	100,00	1951	7,73	2842	4,33	6,03	
Saint-Martin-de-Coux	17	465	82,42	383	1,52	1294	1,97	1,74	
<b>Total</b>		<b>5049</b>		<b>3443</b>	<b>13,65</b>	<b>10822</b>	<b>16,47</b>	<b>15,06</b>	
<b>CDC des 4B</b>									<b>3 758 €</b>
Brossac	16	496	46,09	229	0,91	1008	1,53	1,22	
Pérignac	16	472	0,93	4	0,02	24	0,04	0,03	
Saint-Félix	16	112	75,32	84	0,33	610	0,93	0,63	
Sainte-Souline	16	122	0,42	1	0,00	3	0,00	0,00	
Sauvignac	16	105	1,14	1	0,00	13	0,02	0,01	
<b>Total</b>		<b>1307</b>		<b>317</b>	<b>1,26</b>	<b>1643</b>	<b>2,50</b>	<b>1,88</b>	
<b>Total</b>		<b>37361</b>		<b>25228</b>	<b>100,00</b>	<b>65704</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>200 000 €</b>



**Programme Pluriannuel de Gestion de la Tude et de la Dronne charentaise, 2016-2026 :**

Depuis 2013 de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études GEODIAG a été missionné en septembre 2014 pour réaliser ce projet de programme pluriannuel de gestion concernant 410 km de berges et 35 ouvrages mobiles en lien avec le personnel du syndicat. Ce programme est réalisé en **10 tranches**, chaque tranche se divise en plusieurs actions et postes de dépenses : le traitement de la ripisylve, la restauration hydromorphologique, la continuité écologique, la restauration d'annexes hydrauliques, le traitement sélectif des embâcles, le traitement de la Jussie, la communication et la sensibilisation, les points d'abreuvement hors du lit mineur, les actions de soutien d'étiage, le piégeage de ragondins.

Ce programme, ainsi élaboré a été estimé à 2 045 000 € HT pour les actions liées à l'investissement à 1 200 000 € TTC correspondant à l'animation prévisionnelle du programme au travers de 2,5 ETP de technicien.

Ce programme, qui devait engager le syndicat de 2016 à 2026, fait l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 07/12/15 (délib. n° 470). Ce programme a été lancé partiellement depuis août 2016 sur deux années de transitions, via un dossier de déclaration d'intérêt général dites **WARSMANN le temps de l'instruction des dossiers règlementaires complets**.

L'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général de ce programme s'est déroulée du 24/05 au 25/06/ 19.

**Vu les avis favorables du Commissaire Enquêteur, de la DDT et de l'ABF, Mme la Préfète de la Charente a signé notre arrêté de DIG le 05 septembre 2019. C'est l'arrêté n° 16-2019-09-05-002 portant déclaration d'intérêt général du PPG 09/2018-09/2027 des cours d'eau de la Tude et Dronne charentaise et de leurs affluents.**

**Tableau synthétiques des actions prévues dans le programme pluriannuel de gestion**

En 2020, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tranches de travaux devraient être finalisées permettant de lancer la tranche n°5 en 2021.

	Montant H.T.	Récupération des coûts	Reste à Charge SIAH		
			40%	30%	20%
<b>A - Traitement de la ripisylve et restauration hydromorphologique</b>					
A1- Traitement sélectif de la ripisylve	650 000		260 000	195 000	130 000
A2- Restauration hydromorphologique	300 000		120 000	90 000	60 000
<i>Sous total A</i>	<i>950 000</i>	-	<i>380 000</i>	<i>285 000</i>	<i>190 000</i>
<b>B - Continuité écologique</b>					
B1- Continuité écologique Ouv L2 (9)	3 ouvrages à 100% de sub 565 000	0	160 000	120 000	80 000
B2- Continuité écologique Ouv Hors L2 (25)	200 000	0	80 000	60 000	40 000
<i>Sous total B</i>	<i>765 000</i>		<i>240 000</i>	<i>180 000</i>	<i>120 000</i>
<b>C- Autres actions</b>					
C1- Restauration d'annexes hydrauliques	50 000		20 000	15 000	10 000
C2- Traitement sélectif des embâcles	30 000		12 000	9 000	6 000
C3- Traitement de la Jussie	80 000		32 000	24 000	16 000
C4- Communication et sensibilisation	30 000		12 000	9 000	6 000
C5- Points d'abreuvement hors lit mineur	40 000		16 000	12 000	8 000
C6- Actions de soutien d'étiage	40 000		16 000	12 000	8 000
C7- Piégeage ragondin	40 000		16 000	12 000	8 000
C8- Etude spécifique retenue Aubeterre	20 000		8 000	6 000	4 000
<i>Sous total C</i>	<i>330 000</i>		<i>132 000</i>	<i>99 000</i>	<i>66 000</i>
<i>Sous total A+B+C</i>	<i>2 045 000</i>		<i>752 000</i>	<i>564 000</i>	<i>376 000</i>
<b>D-Fonctionnement du SIAH</b>					
	<i>T.T.C.</i>				
2,5 ETP et frais de fonctionnement	1 200 000		480 000	360 000	240 000
<b>Total du projet de PPG pour 10 ans</b>	<b>3 245 000</b>		<b>1 232 000</b>	<b>924 000</b>	<b>616 000</b>
<b>Par an</b>	<b>324 500</b>		<b>123 200</b>	<b>92 400</b>	<b>61 600</b>

**Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval de 2019 à 2024 :**

Depuis 2017, de nombreuses réunions ont eu lieu afin de mettre en place un véritable dialogue territorial dans le but de produire un PPG partagé par les acteurs du territoire. Le bureau d'études ARTELIA a été missionné en décembre 2016 pour réaliser ce projet de PPG (montant de l'étude : 29 940 € TTC), sur le bassin versant de la Dronne aval : 8 cours d'eau, 90.9 km, 12 communes et 2 départements (17 et 33). 9 actions principales ont été retenues pour le PPG : restauration de la continuité écologique, amélioration des connaissances des zones humides, restauration hydromorphologique, gestion de la ripisylve, enlèvement des déchets, gestion des espèces exotiques envahissantes, aménagement d'accès pour la mise à l'eau sur la Dronne, communication et animation territoriale. **Ces 9 actions**

répondent directement aux objectifs opérationnels hiérarchisés suite au COPIL du 13/12/17 : restaurer la continuité écologique, délimiter et conserver les zones humides, assurer la pérennité écologique de la ripisylve, réduire les sources de pollution diffuses et macrodéchets et réguler les espèces plantées et invasives.

Ces 9 actions, constituant le PPG pour un total de 810 000 € HT, ont été programmées sur 6 ans. Elles ont été présentées et validées lors du dernier comité de pilotage de l'action, le 05/07/18. Ce programme, qui engage le syndicat de 2019 à 2024, fera l'objet d'une demande de subventions, chaque année, auprès de nos financeurs. Il a été approuvé par le comité syndical, lors de la réunion du 18/07/18 (délib. n° 34/2018).

**Le dossier global de DIG, réalisé par le bureau d'études ARTELIA est en cours d'instruction aux services de la DDT. Il devrait être soumis à enquête publique courant 2020. En attendant, une DIG WARSMANN, conjointement signées des Préfets de Gironde et de Charente-Maritime, en date du 04 juin 2019, permet la réalisation d'actions des 2 premières tranches des travaux.**

REFERENCE FICHE ACTION	ACTIONS	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	COÛT (€ HT)	COÛT TOTAL (€ HT)
Restauration de la continuité écologique (B1)	Rétablir la continuité écologique sur les ouvrages à l'aval esquisse par ouvrages OH 1, 2, 3, 4, 5, 10, 9, 8			OH 10 + 11 + 8 13000	OH 1 + 3 48000	OH 2 52145	OH 4 + 5 5400	118545	124 545 €
	Suivi piscicole	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
Amélioration des connaissances des zones humides (C6)	Réaliser une étude de caractérisation des zones humides dans le lit majeur des affluents		10000	10000	10000			30000	30 000 €
	Mettre en place des conventions de gestions avec les propriétaires								
	Maîtrise foncière si opportuniste de zones relevant d'un intérêt stratégique et mettre en place des plans de gestion								
<b>(A2) Restauration hydromorphologique</b>				14000	3500	12500		30000	30 000 €
Gestion de la ripisylve (A1 et C2)	Entretien courant raisonné de la ripisylve : abattage des espèces non adaptées et envahissantes, remplacement par des espèces adaptées	90272	107363	38165	51117	50427	25611	362955	392 955 €
	Protéger les ouvrages publics susceptibles d'être endommagés par des bois morts/embâcles et les arbres instables ou dépérissants	5000	5000	5000	5000	5000	5000	30000	
	Convention de régénération / reconstitution de ripisylve								
Enlèvement des déchets (C7)		1600	3100	3100	3100	7600	1600	20100	20 100 €
Gestion des espèces exotiques envahissantes (C3 a, b et c)	Lutter contre la prolifération de l'Erable Négundo		1200	1200	1200	1200	1200	6000	50 400 €
	Lutter contre la Jussie en lit mineur de la Dronne		6000	6000	6000	6000	6000	30000	
	Communication, appui technique et suivi pour fédérer la gestion du Ragondin (EC6)	2400	2400	2400	2400	2400	2400	14400	
<b>(C8) Créer et /ou pérenniser des accès à la Dronne pour réaliser les différentes interventions et de suivis</b>		12500		12500	5000			30000	30 000 €
Communication (C4)	Communiquer : valeur des zones humides et services rendus								6 000 €
	Communiquer auprès des riverains sur les bonnes pratiques de gestion de la ripisylve y compris des espèces adaptées et espèces envahissantes								
	Communiquer, sensibiliser et superviser la mise en place de clôtures et abreuvement / bétail	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	
	Ne pas implanter de nouveaux enjeux en lit majeur (adapter les plans locaux d'urbanisme)								
	Homogénéiser la réglementation face au risque inondation sur le territoire : mettre à jour PPRi sur les communes du 33 et en doter les communes du 17								
	Evaluer l'opportunité de protéger les enjeux exposés à l'érosion ou de les déplacer								
<b>Animation territoriale - technicien de rivière</b>		21000	21000	21000	21000	21000	21000	126000	126 000 €
<b>TOTAL</b>								<b>810 000,00 €</b>	

Coût prévisionnel du PPG CE : 810 000 € HT sur 6 ans, dont 126 000 € de frais d'animation.

Coût des travaux : 684 000 € HT sur 6 ans, soit environ 114 000 € HT par an + 21 000 € d'animation : financement à environ 65 %, soit un reste à charge estimé à **environ 40 000 € par an + 7 000 € de remboursement d'emprunt pour l'acquisition du site de Reyraud. La 1<sup>ère</sup> tranche de ce programme, la tranche A, a débuté en 09/2019 et se finalisera en fin 2020 (délibération n° 47/2018 du 05/12/18).**

## ETUDES PPG

**Etude globale de bassin versant pour le Programme Pluriannuel de Gestion de la Dronne aval : OP 143**

**Opération lancée en avril 2016, début de l'étude janvier 2017 et finalisation courant 2020**

Délibération : du Comité Syndical en date du 19/12/16 (n° 35/2016)

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions : l'Agence de l'Eau et Départements 17 et 33 acquises et pour partie versées

Etat d'avancement : En cours d'instruction réglementaire à la DD T et Préfecture 33.

OP 143 - Etude pour le PPG de la Dronne					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Etude avec ARTELIA	29 940 €	27 708 €	Agence de l'Eau	18 436 €	5 999.70 €
+ frais liés à l'étude	10 060 €	2 400 €	Département 17	4 341 €	2 170 €
			Département 33	3 888.80 €	1 166.40 €
			FCTVA	5 468 €	
			Autofinancement	7 866.20 € (20%)	
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>30 108 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>9 336.10 €</b>

Afin de faire face aux délais d'instructions en cours pour le dossier de DIG complet, une DIG WARSMANN a été réalisée en interne et envoyée à la DDTM 33 en octobre 2018 permettant de réaliser des interventions dès 2019. L'instruction de la DIG globale est en cours pour l'année 2020.

## TRAVAUX

Programme Pluriannuel de Gestion : Tude Dronne Charentaise

« **Tranche 1** » du (2016/2017) : **OP 144** - Travaux finalisés et subventions soldées.

Payé (hors Pavillon) : 152 939.85 € TTC - Subventions reçues : 105 055.23 €

« **Tranche 2** » : **OP 145** - Travaux de Juillet 2017 à décembre 2019

Délibération : du Comité Syndical n° 34/2016 du 19/12/16

Subventions : du Département 16, de la Région et de l'Agence de l'Eau acquises et versées pour partie. Reste à faire la demande de solde.

Etat d'avancement : Travaux finalisés et étude continuité en cours de finalisation, le bilan se fera en juin 2020.

OP 145 – PPG TR 2 – année 2017					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé TTC au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Ripisylve	78 539 €	66 680.30 €	Département 16	21 867 €	10 887 €
Restauration hydro.	30 439 €	31 471.25 €	Agence de l'Eau A G	65 000 €	18 000 €
Continuité (hors liste 2)	12 000 €	960 €	Région Nouvelle Aqu.	7 273.20 €	0 €
Embâcles	3 600 €	9 474 €	FCTVA	22 900 €	
Jussie	9 600 €	9 246.32 €	Autofinancement (23 %)	28 297.80 €	
Abreuvement	6 000 €	/			
Ragondins	5 160 €	2 600 €			
Communication		2 799.12 €			
<b>TOTAL</b>	<b>145 338 €</b>	<b>123 230.99 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>145 338 €</b>	<b>28 887 €</b>

« **Tranche 3** » (2018/2020) : **OP 148**

**Travaux de Juillet 2018 à juillet 2020**

Délibération : du Comité Syndical n° 30/2017 du 19/12/17

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16 acquises et versées pour partie

Etat d'avancement : Travaux en cours

OP 148 – PPG TR 3 – année 2018					
Dépenses TTC	Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Ripisylve	167 181.12 €	114 694.19 €	Département 16	30 063.52 €	17 940.98 €
Continuité Etude hors liste 2	24 000 €		Agence de l'Eau	69 184 €	26 000 €
Embâcles	3 600 €		Région Nouvelle Aqu.	3 200 €	1 600 €
Jussie	9 600 €	9 600 €	FCTVA	33 526.68 €	
Ragondins	8 600 €		Autofinancement (36%)	77 006.92 €	
<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>124 294.19 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>212 981.12 €</b>	<b>45 540€</b>

**« Tranche 4 » (2019/2021) : OP 149**

**Travaux de Juillet 2019 à juillet 2021**

Délibération : du Comité Syndical n° 46/2018 au 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Département 16, demandes en cours.

**Particularité depuis 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés après l'acceptation des offres (marchés) par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre des actions.**

Etat d'avancement : Etude continuité lancée et début des travaux courant 2020, et attente du retour des financeurs

OP 149 – PPG TR 4 – année 2019					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Ripisylve	132 044.11 €		Agence de l'Eau A.G.	Acquis : 12 000 € En attente : 82 955.10 €	En cours
Restauration hydro.	34 800 €		Région Nouvelle Aqu.	4 839 €	En cours
Etude Continuité écologique (liste 2)	30 000 €		Département 16	Acquis : 6 261 € En attente : 39 711.03 €	En cours
Embâcles	3 600 €		FCTVA	36 653 €	
Jussie	9 600 €		Autofinancement (20 %)	41 024.98 €	
Ragondins	8 600 €				
Accès à la Dronne	4 800 €				
<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>223 444.11 €</b>	

Programme Pluriannuel de Gestion : Dronne aval

**« Tranche A » (2019/2020) : OP 151**

**Travaux de Juillet 2019 à décembre 2020**

Délibération : du Comité Syndical n° 57/2018 au 05/12/18

Subventions : Agence de l'Eau, Région et Départements 17 et 33, demandes en cours.

**Particularité 2019 pour l'AEAG : les dossiers de demandes de subventions doivent être déposés après les marchés publics et l'acceptation des offres par le Président ce qui complexifie et rallonge les délais d'instructions et donc de mise en œuvre d'actions....**

Etat d'avancement : début des travaux prévu en septembre 2019, en attente des financeurs

OP 151 – PPG CE TRANCHE A – année 2019					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Ripisylve	108 326.40 €	30 654 €	Département 33	38 748.80 €	En cours
Embâcles	6 000 €		Agence de l'Eau	En attente : 39 709 €	En cours
Déchets	1 920 €		Région Nouvelle Aqu.	/	
Ragondins	2 400 €		FCTVA	19 462.75 €	
			Autofinancement (20 %)	20 726.05 €	
<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>118 646.40 €</b>	

**CONTINUITÉ ECOLOGIQUE**

**Continuité écologique sur les ouvrages de liste 2 : OP 10, OP15 et OP 18 : Opération 146 début des études : 01/06/17**

Délibérations : du Comité Syndical, n° 46/2016 du 19/12/16 + n° 29/2017 du 19/12/17

Bureau d'études : ARTELIA de Bordeaux

Subventions : AEAG, Région et CD16 acquises en cours de versement / l'avancée des études et travaux = **80 %**

Etat d'avancement : **Etudes finalisées, acquisitions foncières finalisées, travaux finalisés pour le Bertaud, en cours de finalisation pour Pavillon et non débutés pour Bosseau.**

<b>OP 146 – continuité écologique OP 10 (barrage de Bosseau) + OP 15 (Bertaud) + OP 18 (Pavillon)</b>						
Dépenses TTC		Prévisionnel TTC	Payé au 31/12/19	Recettes	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
<b>OP 18 Barrage Pavillon</b>	Etude +MO	23 144 €	19 293.84 €	Agence de l'Eau A. G.	55 643.17 €	4 223.50 €
	Foncier	6 519 €	4 483.47 €	Département 16 OP 18 / TR 1 PPG	12 089 €	12 089 €
	Travaux	77 400 €	74 766.53 €	Région Nouvelle Aqu.	5 825.20 €	2 912.60 €
	<b>Total</b>	<b>107 163.2€</b>	<b>98 543.84 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>73 584.37 €</b>	
<b>OP 15 Barrage du Bertaud</b>	Etude +MO	23 244 €	19 681.44 €	Agence de l'Eau A. G.	28046.41 €	4 223.50 €
	Foncier	3 929.6 €	408.77 €	Département 16	11 245.95 €	
	Travaux	40 200 €	36 925.44 €	Région Nouvelle Aqu	5 622.97 €	2 811.48 €
	<b>Total</b>	<b>67 373.6 €</b>	<b>64 400.74 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>44915.33 €</b>	
<b>OP 10 Barrage de Bosseau</b>	Etude +MO	23 244 €	8 308.80 €	Agence de l'Eau A. G.	55 611.70 €	4 223.50 €
	Foncier	4 419.2 €	2 071.27 €	Département 16	15 960.53 €	
	Travaux	67 800 €	0	Région Nouvelle Aqu	7 980.27 €	3 990.13 €
	<b>Total</b>	<b>95 463.2 €</b>	<b>10 380.07 €</b>	<b>Total : 80 % du HT</b>	<b>79552.5€</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>270 000 €</b>	<b>173 324.65 €</b>	<b>TOTAL : 80 % du HT</b>	<b>166 272.19 €</b>	<b>34 473.71 €</b>

**Etude continuité écologique du barrage de Coutras : OP 147**

Etude finalisée et subventions versées.

Etude payée en 2018 : 16 392 € TTC et subventions reçues et soldées en 2019 : 10 630 € (78 % du montant HT).

**Acquisition du site du Moulin de Reyraud : OP 150**

Délibération : du Comité Syndical, n° 45/2018 du 05/12/2018

Subventions : 148 000 € du FEDER, via la Région Nouvelle Aquitaine, acquise, demande de versement de la totalité de la subvention en cours

Etat d'avancement : site du Moulin de REYRAUD acheté à la société Hydro Eglisottes et acte signé chez Maître DESAUTEL le 13/12/2019

<b>OP 150 – Acquisition du Moulin de Reyraud</b>					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Prévisionnel	Réalisé au 31/12/19
Frais divers	5 000 €	1 800 €	FEDER (80 %)	148 000 €	En cours
Frais de notaire	5 000 €	3 807.34 €	Autres financements	0	
Achat	175 000 €	175 000 €	Emprunt (20 %)	37 000 €	A proratiser
<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	<b>180 607.34 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 000 €</b>	

**Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1 : OP 152**

Délibération : du Comité Syndical, n° 07/2019 du 19/03/2019

Subventions : 80 %, de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, acquises

Etat d'avancement : **Etudes / projet en cours avec le bureau d'études Ecogéa**

<b>OP 152 – Continuité écologique de 4 ouvrages en liste 1</b>					
Dépenses TTC	Prévisionnel	Payé au 31/12/19	Recettes TTC	Subventions acquises	Réalisé au 31/12/19
Etudes / projets	36 000 €		Agence de l'Eau A G	15 000 €	
			Région Nouvelle Aquit.	6 000 €	
			Département 16	5 808 €	
			Autofinancement (20 %)	9 192 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>	

## Assistance à maîtrise d'ouvrage des collectivités :

Ouvrage	Lieu	Propriétaire	Etudes	Assistance technique et adm/	Solution retenue par le maître d'ouvrage	Coût total de l'opération	sub	Réalisation
<b>Barrage de Coutras</b> Liste 2	Dronne - Coutras	<b>Commune de Coutras</b>	BE/Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rivière de contournement mixte en rive droite 295 m	1 600 000 € HT	80 %	Automne 2020
<b>Moulin de Reyraud</b>	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	Privé	Epidor /SABV Dronne aval	SABV Dronne Aval	Rachat du site	180 000 € TTC	80 %	Déc 2019
<b>Moulin de Reyraud</b>	Dronne Les Eglisottes/ La Barde	<b>SABV DA</b>	<b>Epidor</b>	SABV Dronne Aval	Etude préalable	50 000 € TTC	100 %	2020
<b>Barrage d'Aubeterre</b> Liste 2	Dronne - Aubeterre	<b>Commune d'Aubeterre</b>	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. mixte en rive droite 90 m	288 500 € HT	Entre 60 % et 80 %	?
<b>Barrage de Poltrot</b> Liste 2	Dronne Nabinaud	<b>CDC Lavalette Tude Dronne</b>	BE/EPIDOR	SABV Dronne Aval	Rivière contour. par reconnexion d'un astier en rive gauche + passe à canoës	439 000 € HT	Entre 60 % et 80 %	Automne 2020
<b>Ouvrage de Devanne</b>	Tude, Bazac Médillac	<b>SEP du Sud Charente</b>	BE/SABV DA	SABV Dronne Aval	Effacement	50 000 € HT	80 %	Automne 2020
<b>Continuité nautique</b>		Privés / public	SABV DA / CDC LTD	SABV DA	Ouvrages sur la Dronne entre St Séverin et Coutras			2019/2022

### Missions des techniciens milieux aquatiques

Tout au long de l'année les techniciens (2 ETP) mettent en œuvre les différentes actions des deux PPG en cours que l'on retrouve dans la plaquette de présentation du syndicat. Ils réalisent des missions autres que les actions des PPG et participent aux réunions de différentes collectivités et institutions dans le cadre des missions GEMAPI exercées par le SABV DA. (0.5ETP). Un agent (0,5 ETP) réalise également l'animation Natura 2000 de la Vallée de la Dronne (16/17/33) et de la Vallée de la Tude (16), en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente.

### 7°) CAPACITE de FINANCEMENT du syndicat

Pour rappel les contributions des EPCI FP, via la taxe GEMAPI sont de 200 000 € depuis 2018, conformément à la délibération n°17/2017 (200 000 € votés pour les années 2018, 2019 et 2020).

### Récapitulatif des travaux engagés à réaliser en 2020 :

OPERATION	CODE ACTION	COURS D'EAU / SITES	SECTEURS SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	QUANTITE	COÛT Unitaire (en € HT)	COÛT (en € HT) Prévisionnel pour 2020	COÛT (en € TTC) Prévisionnel pour 2020	%
OP 148	A1 (ripisylve)	DRONNE (16)	Bonnes/les Essards	TR 3	8445 ml/berges	5.16	43 576	52 291	117 151€ 33%
	A1 (ripisylve)	Auzonne	1/3 amont Juignac, Pillac, Bors de Montmoreau, Montignac	TR 4	8000 ml/berges	1.8 TTC	12 000	14 400	
OP 151	A1 (ripisylve)	DRONNE (33)	Les peintures/ Lagorce	TR A	8410 ml/berges	5	42 050	50 460	27 600€ 8%
OP 145	A2 (restau. Hydro)	TUDE/Rivaille		2e passe TR 1	240 tonnes		5000	6 000	
OP 149	A2 (restau. Hydro)	Tude	Montmoreau	1ère passe TR2	864 tonnes		18 000	21 600	107 320 € 31%
OP -145-148-149	B1 (Continuité écologique liste 2)	Etudes /MO continuité écologique	Pavillon/Bertaud/Bosseau /Gentillaud - Tude				35 266	42 320	
	B1 (Continuité écologique liste 2)	Travaux	Ouvrage de Bosseau				54 166	65 000	47 200 € 13 %
OP -145-148-149	B2 (Continuité écologique hors liste 2)	Etudes esquisses continuité écologique			6 ouvrages Montmoreau		33 333	40 000	
	B2 (Continuité écologique hors liste 2)	Travaux	Montmoreau/ Bors de Montmoreau		2 ouvrages Gratteloube/ Stade de Montmoreau		6 000	7200	9600 € 3%
OP 149	C2 embâcles	TUDE DRONNE 16		TR 4			3000	3600	
	C2 embâcles	Dronne AVAL		TR A			5000	6000	3%
OP 149	C3 jussie	DRONNE 16	Saint Severin à Medillac	TR 4	36 km		8 000	9600	
	C5 communication	Continuité éco			Bosseau/ Devanne / Coutras/ Poltrot		12 500	15 000	4.3%
	C7 ragondins			TR4	BV Tude et Dronne AVAL			8600	2.4%
OP 149	C8 (accès)	DRONNE (16)		TR4	6 à 8 accès (1/2 journée de travail par accès)		4000	4 800	1.3%
	C10 Enlèvement des déchets flottants	Dronne Aval		TR A			1600	1920	0.5%
<b>TOTAL</b>								<b>348 791</b>	

Les années 2018 et 2019 ont été des années « charnières » avant le « rythme de croisière » des nouveaux PPG Tude et Dronne Charentaise et PPG Dronne aval auxquelles se sont rajoutés les diminutions des financements de nos partenaires et une lourdeur administrative de plus en plus importante.

De ce fait beaucoup de dépenses et d'opérations sont engagées budgétairement mais ne sont pas encore toutes mises en œuvre sur le terrain.

**Reste à charge estimé pour le syndicat en 2020 de 229 000€ TTC : 117 000 € TTC (fonctionnement) + 85 000 € TTC (investissements PPG Tude Dronne 16) + 27 000 € TTC (investissement Dronne aval)**

Le reste à charge en 2020 pour les trois tranches engagées (2/3/4) du PPG Tude Dronne Charentaise est estimé à **85 000 € (+ 10 000 € en un an)**, dû à la diminution des subventions, avec en moyenne 65 % de subventions).

Depuis 2019, il faut y additionner le reste à charge du PPG sur la Dronne aval Tranche A, qui est estimé en moyenne à **40 000 €** (avec 70 % de subvention) mais répartie sur deux années (2019 et 2020) + **7 000 €** de remboursement du prêt pour l'acquisition de Reyraud soit **27 000 €** en 2020.

Enfin, il y a les frais de fonctionnement non pris en compte dans ces programmes :

- Frais de fonctionnement : **55 000 €** non subventionnés sur environ 200 000 € de frais de fonctionnement prévisibles en 2020,
- Et **62 000 €** d'autofinancement (**+ 9 000 € en un an suite à la diminution des subventions**) sur les postes subventionné à 62 %.

Total des frais de fonctionnement estimés restant à **charge en 2020 = 117 000 €**

**Les besoins en autofinancement prévisionnels seront supérieurs en 2020 à notre capacité financière actuelle.**

**De plus, les nouvelles modalités d'aides revues à la baisse par l'Agence de l'eau Adour Garonne et le ciblage des aides par les autres partenaires financiers (comme la Région et le CD 16 qui ne financent plus les postes...) nécessitent une attention budgétaire accrue depuis 2018, puisque les taux de 80 % de subventions couramment obtenus jusqu'en 2017 vont se rapprocher de 65 %.**

**C'est pourquoi le recours à l'emprunt a été envisagé pour l'acquisition du site de Reyraud afin de ne pas grever la trésorerie et la capacité d'action.**

**Le syndicat possède malgré tout pour le moment une trésorerie saine avec 280 725.98 € d'excédent de fonctionnement en 2019 (10 920.84 € de plus que l'année dernière), qui permet de faire les avances de trésorerie nécessaires pour compenser le décalage entre la réalisation des travaux et le solde des subventions.**

Séance levée à 20 h 30